

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495**12 juillet 2000****SOMMAIRE**

Aassal Medical, S.à r.l., Bridel	page 23760	Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	23736
Accord Investment Holding S.A., Luxembourg	23754, 23756	P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Luxembourg	23717
Alban Company, S.à r.l., Luxembourg	23757	Pharmatech Services S.A., Luxembourg	23736
Association des Agents Généraux Royale - UAP, A.s.b.l.	23759	Pinar S.A.H., Luxembourg	23737
(La) Duchesse, S.à r.l., Luxembourg	23721	Plaetis S.A., Bascharage	23737
HSBC Republic Bank (Luxembourg) S.A., Luxbg	23718	Prima Holding S.A., Luxembourg	23737
Indo Rama (Europe) Limited S.A., Luxembourg	23718	Project Fund Services S.A., Luxembourg	23715, 23717
Industrial Polimers S.A., Luxembourg	23718	Project S.A., Capellen	23717
Integrated Healthcare Management S.A., Luxembourg	23714, 23715	Quartic S.A.H., Luxembourg	23738
Intel S.A.H., Luxembourg	23719	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg	23738
INTERMIN - Internationale des Minerais S.A., Luxbg	23719	Recfin S.A., Luxembourg	23738
International Business Organization S.A., Luxbg	23719	Rekin S.A.H., Luxembourg	23739
International Racing Betting System S.A., Luxbg	23719	Restauration S.A., Bascharage	23717
Internautic S.A., Luxembourg	23720	Rhocarts Investments S.A., Luxembourg	23739
Invest Association S.A., Luxembourg	23719	Ridgewell International S.A.H., Luxembourg	23739
Italprogetti S.A., Bonnevoie	23720	Rose Velte S.A., Wiltz	23736
Kochia S.A., Luxembourg	23721	Rosso International S.A., Luxembourg	23739
Kredos Investment S.A.H., Luxembourg	23721	Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg	23740, 23742
Kuffer, S.à r.l., Differdange	23721	Saga Textiles Holding Company S.A., Luxembourg	23740
Lanimullion S.A., Luxembourg	23722	Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23742
Learning Centers International S.A., Strassen	23722	S.C.A.A. S.A., Luxembourg	23742, 23744
(The) Lituus Organization Holding S.A., Luxembourg	23751	Seacharter S.A., Luxembourg	23744
LS Intertank Luxembourg, S.à r.l., Sandweiler	23722	Semafer S.A.	23744
Ludio S.A.H., Luxembourg	23723	Serfer S.A.	23744
Lunasole S.A., Mamer	23723	SES Ré S.A.	23744
Luxcellence Advisory Company S.A., Luxbg	23723, 23724	Sibir S.A., Luxembourg	23745
Lyrsa Participations S.A., Luxembourg	23725	Skusy, S.à r.l., Luxembourg	23745
Mamondo S.A.H., Luxembourg	23720	Sobrass et Cie S.C.A., Bascharage	23749
Maplux Re S.A., Luxembourg	23725, 23726	Socfinance S.A., Luxembourg	23749
Marine Locations S.A., Luxembourg	23726	Société Immobilière de Réalisations Luxembourggeoises, S.à r.l., Luxembourg	23745
Mat Finance S.A.H., Luxembourg	23726	Société Luxembourgeoise de Brasserie S.A., Bascharage	23750
Mebro Corporation S.A.H., Luxembourg	23725	SURRE, Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie S.A., Esch-sur-Alzette	23746
Mironesco, S.à r.l., Luxembourg	23735	Sterling Luxembourg (N° 1), S.à r.l., Luxbg	23746, 23748
Modart S.A., Luxembourg	23737	Talus S.A.H., Luxembourg	23750
Monapa Holding S.A., Luxembourg	23722	Tarizzio S.A., Luxembourg	23750
Morheng Peinture-Décoration-Restauration, S.à r.l., Luxembourg	23726, 23727	Technoprocess, S.à r.l., Luxembourg	23751
Nagif S.A., Luxembourg	23727	Themafran S.A., Luxembourg	23748, 23749
Nappy Enterprises S.A.H., Fentingen	23727	Toitures Lambrech Sylvain, S.à r.l., Pétange	23751
National Grid (Ireland) 1 Limited S.A., Luxbg	23728, 23734	Topo International S.A.H., Luxembourg	23750
Nemesis S.A., Luxembourg	23727	Toras S.A., Bascharage	23752
Nestor Investment Management S.A., Luxembourg	23735	Tremplin S.A.H., Esch-sur-Alzette	23752
New Tech Invest S.A., Luxembourg	23735	Twinthera S.A., Luxembourg	23752
Olympios Holding S.A., Luxembourg	23735	Uranus Investissements S.A., Luxembourg	23751
Omnimu International S.A.H., Luxembourg	23735	Ventimor Holding S.A., Mamer	23757
Pan Eurasia Trading Company, S.à r.l., Luxembourg	23735	Xanthos S.A., Luxembourg	23752
Panitalian Holding S.A., Luxembourg	23736	Zeitungsbuttek Beim Josette a Susy, S.à r.l., Mersch	23753

**INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. PRIMARY HEALTHCARE S.A.).**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 64.001.

In the year two thousand, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PRIMARY HEALTHCARE S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 26th of March 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 1st of July 1998, number 484.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 2nd of April 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, of the 9th of September 1998, number 639.

The meeting was presided by Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Strassen.

The chairman appointed as secretary Mrs Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, residing in Arlon (B)

The meeting elected as scrutineer Miss Francesca Barcaglioni, licenciée en sciences économiques et commerciales, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list that all the shares, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the company's denomination from PRIMARY HEALTHCARE S.A. into INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.

2.- Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

«**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the company's denomination from PRIMARY HEALTHCARE S.A. into INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.

Second resolution

The meeting decides to amend Art. 1 of the Articles of Incorporation, so as to be read as follows:

«**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIMARY HEALTHCARE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 484 du 1^{er} juillet 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 9 septembre 1998, numéro 639.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon (B)

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de PRIMARY HEALTHCARE S.A. en INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous la dénomination de INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PRIMARY HEALTHCARE S.A. en INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous la dénomination de INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Mausen, F. Barcaglioni, P. Lentz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2000, vol. 413, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2000.

E. Schroeder.

(18700/228/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**INTEGRATED HEALTHCARE MANAGEMENT S.A.,
(anc. PRIMARY HEALTHCARE S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 64.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2000.

E. Schroeder.

(18701/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**PROJECT FUND SERVICES,
(anc. PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.449.

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 26 juillet 1995 numéro 344.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, du 8 novembre 1995, numéro 570.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Caroline Denies, employée de banque, demeurant à Arlon (B)

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Gutter, employée de banque, demeurant à Longwy (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Moroni, employée de banque, demeurant à Walferdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 3.000 actions en circulation, 2.999 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que présente assemblée a été par lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 9 mars 2000.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 1^{er} des Statuts afin de changer la dénomination de la société de PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT en PROJECT FUND SERVICES, le nouvel article 1^{er} étant libellé comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PROJECT FUND SERVICES.»

2.- Modification de l'article 3 des Statuts afin d'adapter l'objet de la société à la nouvelle PROJECT FUND SERVICES, le nouvel article 3 étant libellé comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participation dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

3.- Remplacement du nom PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT par PROJECT FUND SERVICES dans tous les articles des Statuts où ils apparaissent.

4.- Révocation des mandats d'administrateur de MM. Serge Ries et Lucien Euler.

- Nomination en qualité d'administrateur de MM. Philippe Durand et Jean-Jacques Bensoussan.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT en PROJECT FUND SERVICES.

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PROJECT FUND SERVICES.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de d'adapter l'objet social de la société à la nouvelle PROJECT FUND SERVICES.

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.**

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participation dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le nom PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT par PROJECT FUND SERVICES dans tous les articles des Statuts où ils apparaissent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer les mandats d'administrateur de Messieurs Serge Ries et Lucien Euler.

Décharge pleine et entière leur a été donnée pour la durée de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Philippe Durand, Directeur Adjoint de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg-Ville.

- Monsieur Jean-Jacques Bensoussan, Secrétaire Général de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg-Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Denies, C. Gutter, N. Moroni, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2000, vol. 413, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2000.

E. Schroeder.

(18703/228/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**PROJECT FUND SERVICES,
(anc. PROJECT FUND ASSET MANAGEMENT), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2000.

E. Schroeder.

(18704/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 1A, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.706.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 535, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

(18702/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

P.G.L., PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.016.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 mars 2000

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem à Strassen (Luxembourg) est nommé Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2000.

Certifié sincère et conforme

P.G.L., PROMOTIONS
GENERALES LUXEMBOURG S.A.

Signatures	Signatures
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18705/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 11.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2000, vol. 316, fol. 12, case 12/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

G. M. Lentz jr.

Administrateur-délégué

(18710/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2000.

HSBC REPUBLIC BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(18641/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 68.482.

Par résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2000, il a été décidé de remplacer l'auditeur statutaire LUX-AUDIT, ayant son siège social au 5, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, par ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2000.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18642/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INDUSTRIAL POLIMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 1999

- Monsieur Andrea Ghiringhelli, avocat, demeurant à Lugano (Suisse) est nommé nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Giancarlo Olgiati, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
INDUSTRIAL POLIMERS S.A.
Signatures Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18643/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INDUSTRIAL POLIMERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.322.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2000

Suite à la démission de Madame Yolande Johans, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
INDUSTRIAL POLIMERS S.A.
Signatures Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18644/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.509.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 janvier 2001

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciale et aux articles 5 et 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 240 (deux cent quarante) actions au prix net de BEF 20.863,07 (vingt mille huit cent soixante-trois francs belges et sept centimes) par action.

Certifié sincère et conforme

INTEL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18645/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INTERMIN - INTERNATIONALE DES MINERAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.296.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 535, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

(18646/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.264.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18647/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.516.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 septembre 1998

- Le siège social de la société est transféré du 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

P. Mestdagh	S. Krancenblum
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18648/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

INVEST ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 535, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 avril 2000.

(18650/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.004.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 2 février 2000

Présents: Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur
Monsieur Rodney Haigh, Administrateur
Monsieur Nour-Eddin Nijar, Administrateur

Le Conseil est valablement composé et peut valablement délibérer conformément à l'article 8 des statuts. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau à 11.00 heures avec comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

	C. Blondeau	Pour copie conforme Nour-Eddin Nijar	R. Haigh
	Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(18652/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

KREDOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.437.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

	Certifié sincère et conforme KREDOS INVESTMENT S.A.	
	Signature	Signature
	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(18655/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

KUFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 106, rue Woier.
R. C. Luxembourg B 57.550.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Wagner
Gérant

(18656/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LA DUCHESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.983.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour LA DUCHESSE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(18657/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LANIMULLION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.984.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.,

Certifié sincère et conforme

LANIMULLION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18658/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LEARNING CENTERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 72.433.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2000

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Hubertus C.J.M. Willemse, administrateur de sociétés, Vondelstraat 1, B 1030 Bruxelles
- Mme Marie de Hart, sans état, Regenmeuterlaan 46, B 3090 Overijse
- M. Arvin Wllimse, administrateur de sociétés, Stationsstraat 3, B 3090 Overijse.

FIGEDOM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18659/698/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LS INTERTANK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 31.068.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour LS INTERTANK LUXEMBOURG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(18660/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2000

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, sise 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour MONAPA HOLDING S.A.

FINIM LIMITED F. Mesenburg
Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18679/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LUDIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.318.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 mars 2000

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(18661/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

LUNASOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.737.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2000, les décisions suivantes ont été prises:

- Les démissions de M. J.O.H. Van Crugten, M. R.A.A. Schaaphok et M. H.A. Faber en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées. Décharge pour leurs mandats sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- Les sociétés VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. et EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. sont élues aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La démission d'EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. a été élue comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- Ces quatre résolutions ont effet immédiat.

Mamer, le 31 mars 2000.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18662/695/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.546.

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 7 mars 1994 numéro 83.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Caroline Denies, employée de banque, demeurant à Arlon (B).

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Gutter, employée de banque, demeurant à Longwy (F).
L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Moroni, employée de banque, demeurant à Walferdange.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 3.000 actions en circulation, 2.999 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que présente assemblée a été convoquée par lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 9 mars 2000.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de l'article 1^{er} des Statuts afin de changer la dénomination de la société de MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY S.A. en LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A., le nouvel article 1^{er} étant libellé comme suit: «Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A.»

2. - Modification de l'article 3 des Statuts afin d'adapter l'objet de la société à la nouvelle LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A., le nouvel article 3 étant libellé comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la société LUXCELLENCE, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissement à LUXCELLENCE pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société. La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.»

3. - Remplacement du nom MULTIFONDS INVEST par LUXCELLENCE, et du nom MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY S.A. par LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A. dans tous les articles des Statuts où ils apparaissent.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY S.A. en LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de d'adapter l'objet social de la société à la nouvelle LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A. L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la société LUXCELLENCE, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissement à LUXCELLENCE pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le nom MULTIFONDS INVEST par LUXCELLENCE, et le nom MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY S.A. par LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A. dans tous les articles des Statuts où ils apparaissent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Denies, C. Gutter, N. Moroni, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2000, vol. 413, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2000.

E. Schroeder.

(18663/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2000.

E. Schroeder.

(18664/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MAPLUX RE, Société Anonyme.

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.814.

Extract of the minutes of the ordinary general meeting held on March 15th, 2000

3) « . . .

As far as the accounting year 1998 is concerned, and upon a proposal of the Board of Directors as of 3rd March 1999, the meeting decides to reduce the legal reserve in order to bring it to 10% of the share capital, i.e. 352.350,- XEU and to allocate 96,469,- XEU to the other reserves.

As far as the accounting year 1999 is concerned, and upon a proposal of the board of directors as of 16th February 2000, the meeting decides:

- to reduce the legal reserve for an amount of 100,170.- EUR,
- to increase the other reserves for an amount of 196,639.- EUR.

The legal reserve amounts now to 252,180.- EUR.»

Pour la société
R. Frère

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18672/730/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MARINE LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.363.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2000 que NAVILUX S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été nommée administrateur-délégué.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18673/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MAT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.024.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2000

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 4 et 5 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de 330 (trois cent trente) actions au prix net de BEF 16.451,- (seize mille quatre cent cinquante et un francs belges) par action.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature Signature
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18674/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.373.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour MORHENG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(18680/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MORHENG PEINTURE-DECORATION-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 269, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.373.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour MORHENG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(18681/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NAGIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.319.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 21 mars 2000

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(18682/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NAPPY ENTERPRISES S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Fentingen.
H. R. Luxemburg B 45.542.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg), am 15. März 2000, einregistriert zu Esch an der Alzette, am 20. März 2000, Band 849, Blatt 12, Feld 12, dass die Aktiengesellschaft NAPPY ENTERPRISES S.A.H., mit Gesellschaftssitz in L-5811 Fentingen, 50, rue de Bettembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, unter Nummer 45.542 gegründet wurde, gemäss notarieller Urkunde vom 19. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3 vom 4. Januar 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in fünfzig (50) voll in bar eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (LUF 25.000,-), durch Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in seiner Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 30. März 2000.

J.-J. Wagner.

(18683/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NEMESIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, rue J.B. Fresez.
R. C. Luxembourg B 59.537.

Il résulte d'une décision prise par les associés que le conseil d'administration se compose de:
Monsieur Emile Romain Penning, typographe, demeurant à Belvaux, président du conseil d'administration,
Monsieur Paulo Mira, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous, administrateur-délégué,
Monsieur Romain Penning, maître-imprimeur, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18686/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NATIONAL GRID (IRELAND) 1 LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.755.

In the year two thousand, on the seventh March.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NATIONAL GRID (IRELAND) 1 LIMITED, a company incorporated in Ireland with the registration number 287.054, having its principal establishment in Luxembourg, 6, avenue Pasteur, registered to the Trade Register of Luxembourg, under the number B 70.755 whose Articles of Incorporation were published in the Mémorial Recueil C on October 8th, 1999, number 803; last modified on 15th September 1999, by a deed before the undersigned notary, published in the Mémorial Recueil C on December 8th, 1999, number 936.

The meeting was opened at noon with Mr Huw Ellis, accountant, residing in Coventry, in the chair, who appointed as Secretary to the meeting Mr Guy Harles, lawyer, Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre Winandy, lawyer, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

1.1 Increase of the authorised share capital of the Company from USD 118,250.- divided into 2,365 ordinary shares of USD 50.- each to USD 200,000,000.- by the creation of 497,635 ordinary shares of USD 50.- each ranking pari passu in all respects with the existing ordinary shares in the capital of the Company and 3,500,000 preference shares of USD 50.- each having the rights and being subject to the restrictions set forth in Article 5A of the Company's Articles of Association to be adopted pursuant to paragraph 1.5 below.

1.2 Authorisation to be given to the Board of Directors to exercise generally and unconditionally all powers of the Company to allot shares up to an amount equal to the authorised but as yet unissued share capital of the Company after the increase in authorised share capital of the Company referred to in paragraph 1.1 above, and such authority shall expire on a date five years from the date of such increase.

1.3 The powers granted to the Board of Directors by paragraph 1.2 hereabove are to be granted in accordance with Luxembourg law and with section 20 of the Companies (Amendment) Act, 1983 of Ireland.

1.4 Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company by the deletion of the words:

«The authorised share capital of the Company as at 15th September 1999 is USD 118,250.- divided into 2,365 ordinary shares of USD 50.- each.»

and the substitution of the following words therefore:

«The authorised share capital of the Company as at 7th March 2000 is USD 200,000,000.- divided into 500,000 ordinary shares of USD 50.- each and 3,500,000 preference shares of USD 50.- each.»

1.5 The Company's Articles of Association be and are hereby amended by the addition of a new Article 5A after Article 5 to be read as follows:

«5A. The cumulative preference shares of USD 50 each (the «Preference Shares») shall be a separate class of shares but shall rank pari passu with the ordinary shares in the capital of the Company except in the following respects:

5A.1 Income

Out of profits available for distribution and resolved to be distributed in accordance with these Articles, the holders of the Preference Shares shall be entitled to be paid the Preferential Dividend, in respect of each Accrual Period in priority to any payment of dividend to the holders of the ordinary shares. No dividend shall be paid to the holders of ordinary shares in respect of any Accrual Period unless and until the Preferential Dividend (if any) in respect of that Accrual Period has been paid in full together with a sum equal to any arrears, deficiency and accruals of the Preferential Dividend.

5A.2 Capital

On a return of capital on a winding up, the holders of the Preference Shares shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the ordinary shares, to receive an amount in respect of each Preference Share equal to the nominal value of each Preference Share and the amount of the premium paid on issue for the Preference Share together with a sum equal to any arrears, deficiency and accruals of the Preferential Dividend, to be calculated down to the date of the commencement of the winding up and to be payable irrespective of whether such dividend has been earned or declared or not provided that if the amount available to the holders of the Preference Shares is not sufficient to make such payment in full, then the amounts to be paid to such holders shall be that proportion of the respective amounts payable to them which the said amount available bears to the aggregate amount payable to such holders.

5A.3 Limitations

No Preference Share shall confer any right to participate in the profits or assets of the Company other than as set out in paragraphs 5A.1 or 5A.2 above.

5A.4 Listing or Sale

(a) Not later than immediately prior to the time of Listing or the completion of a Sale, any holder of a Preference Share shall sell all of the Preference Shares held by him (free from all liens, charges, encumbrances and third party rights then attaching thereto) to the holders of the ordinary shares and the holders of the ordinary shares shall purchase such Preference Shares in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of ordinary shares;

(b) the price to be paid by the holders of the ordinary shares for acquiring each Preference Share shall be an amount equal to the amount which a holder of a Preference Share would have received upon a winding up under Article 5A.2 above;

(c) if any holder of a Preference Share fails to transfer any of the Preference Shares held by him in accordance with paragraph (a) above, the Board may authorise any person to execute and deliver on his behalf the necessary stock transfer form and the Company shall receive the purchase price on behalf of the holder of any Preference Shares who has not transferred his Preference Shares and cause the purchaser to be registered as the holder of such Preference Shares (subject to payment of any stamp duty). The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the purchaser (who shall not be bound to see to the application thereof). The holder of any Preference Shares shall in such case be bound to deliver up his certificate for such Preference Shares to the Company whereupon he shall be entitled to receive the purchase price without interest;

(d) on a transfer of Preference Shares required by paragraph (a) above no member of the Company shall have any pre-emption rights whether under these Articles or otherwise; and

(e) during any period that paragraph (a) above applies to any of the Preference Shares, those Preference Shares may not be transferred in any other way.

5A.5 Definitions

As used in this Article 5A:

«Accrual Period» means each of the periods from and including a Relevant Rate Date to the next Relevant Rate Date (but excluding that day) or in respect of an accrual period in which the Subscription Date falls, the Subscription Date to the next Relevant Rate Date (but excluding that day);

«Business Day» means a day on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments in USD in Luxembourg;

«Dividend Rate» means the rate per annum equal to the sum of 2.25 per cent and the Relevant Rate;

«Listing» means the listing of any of the Company's issued share capital on any public securities market becoming effective at a price which values each Preference Share at not less than the nominal value of each Preference Share and the amount of the premium paid on issue for the Preference Share;

«Preferential Dividend» means a cumulative dividend in USD on the Preference Shares in respect of the relevant Accrual Period which shall accrue on each Preference Share on the amount subscribed (including any premium) at the Dividend Rate on a daily basis over the relevant Accrual Period and shall be calculated on the basis of a 365 days year and the actual number of days in the relevant Accrual Period;

«Relevant Rate» means in relation to any Accrual Period the British Bankers Association US Dollar Certificate of Deposit rate established at or about 11.00 a.m. (London time) on the first day of such Accrual Period;

«Relevant Rate Date» means each of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December save that if any such day is not a Business Day the next Business Day;

«Sale» means the transfer of either the whole or substantially the whole of the Company's issued share capital or the whole or substantially the whole of the Company's preference share capital at a price which values each Preference Share at not less than the nominal value of each Preference Share and the value of the premium paid on issue for the Preference Share; and

«Subscription Date» means the date of subscription for the Preference Shares.

1.6 Alteration of Clause 4 in the Company's Memorandum of Association by the deletion of the words:

«The share capital of the Company is USD 118,250.- divided into 2,365 shares of USD 50.- each.»

and the substitution of the following words therefore:

«The authorised share capital of the Company is USD 200,000,000.- divided into 4,000,000 shares of USD 50.- each.»

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. That the entire issued capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

4. That the present meeting, representing the entire issued capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions as special resolutions:

First resolution

(a) That the authorised share capital of the Company be and is hereby increased from USD 118,250.- (one hundred eighteen thousand two hundred and fifty US dollars) divided into 2,365 (two thousand three hundred and sixty-five) ordinary shares of USD 50.- (fifty US dollars) each to USD 200,000,000.- (two hundred million US dollars) by the addition of 497,635 (four hundred and ninety-seven thousand six hundred and thirty-five) ordinary shares of USD 50.- (fifty US dollars) each ranking pari passu in all respects with the existing ordinary shares in the capital of the Company and 3,500,000 (three million five hundred thousand) preference shares of USD 50.- (fifty US dollars) each having the rights and being subject to the restrictions set forth in Article 5A of the Company's Articles of Association to be adopted pursuant to paragraph (e) below;

(b) That the Board of Directors be and is hereby generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue and to allot shares up to an amount equal to the authorised but as yet unissued share capital of the Company as increased by paragraph (a) of this resolution, and such authority shall expire on a date five years from the date of passing of this resolution;

(c) That the powers granted to the Board of Directors by paragraph (b) of this resolution are granted in accordance with Luxembourg law and with section 20 of the Companies (Amendment) Act, 1983 of Ireland;

(d) That Article 5 of the Company's Articles of Association be and is hereby amended by the deletion of the words: «The authorised share capital of the Company as at 15th September 1999 is USD 118,250.- (one hundred eighteen thousand two hundred and fifty US dollars) divided into 2,365 (two thousand three hundred and sixty-five) ordinary shares of USD 50.- (fifty US dollars) each.

and the substitution of the following words therefore:

«The authorised share capital of the Company as at 7th March 2000 is USD 200,000,000.- (two hundred million US dollars) divided into 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares of USD 50.- (fifty US dollars) each and 3,500,000 (three million five hundred thousand) preference shares of USD 50.- (fifty US dollars) each.»; and

The Company's Articles of Association be and are hereby amended by the addition of a new Article 5A and Article 5 as follows:

«5A. The cumulative preference shares of USD 50.- (fifty US dollars) each (the «Preference Shares») shall be a separate class of shares but shall rank pari passu with the ordinary shares in the capital of the Company except in the following respects:

5A.1 Income

Out of profits available for distribution and resolved to be distributed in accordance with these Articles, the holders of the Preference Shares shall be entitled to be paid the Preferential Dividend, in respect of each Accrual Period in priority to any payment of dividend to the holders of the ordinary shares. No dividend shall be paid to the holders of ordinary shares in respect of any Accrual Period unless and until the Preferential Dividend (if any) in respect of that Accrual Period has been paid in full together with a sum equal to any arrears, deficiency and accruals of the Preferential Dividend.

5A.2 Capital

On a return of capital on a winding up, the holders of the Preference Shares shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the ordinary shares, to receive an amount in respect of each Preference Share equal to the nominal value of each Preference Share and the amount of the premium paid on issue for the Preference Share together with a sum equal to any arrears, deficiency and accruals of the Preferential Dividend, to be calculated down to the date of the commencement of the winding up and to be payable irrespective of whether such dividend has been earned or declared or not provided that if the amount available to the holders of the Preference Shares is not sufficient to make such payment in full, then the amounts to be paid to such holders shall be that proportion of the respective amounts payable to them which the said amount available bears to the aggregate amount payable to such holders.

5A.3 Limitations

No Preference Share shall confer any right to participate in the profits or assets of the Company other than as set out in paragraphs 5A.1 or 5A.2 above.

5A.4 Listing or Sale

(a) Not later than immediately prior to the time of Listing or the completion of a Sale, any holder of a Preference Share shall sell all of the Preference Shares held by him (free from all liens, charges, encumbrances and third party rights then attaching thereto) to the holders of the ordinary shares and the holders of the ordinary shares shall purchase such Preference Shares in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of ordinary shares;

(b) the price to be paid by the holders of the ordinary shares for acquiring each Preference Share shall be an amount equal to the amount which a holder of a Preference Share would have received upon a winding up under Article 5A.2 above;

(c) if any holder of a Preference Share fails to transfer any of the Preference Shares held by him in accordance with paragraph (a) above, the Board may authorise any person to execute and deliver on his behalf the necessary stock transfer form and the Company shall receive the purchase price on behalf of the holder of any Preference Shares who has not transferred his Preference Shares and cause the purchaser to be registered as the holder of such Preference Shares (subject to payment of any stamp duty). The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the purchaser (who shall not be bound to see to the application thereof). The holder of any Preference Shares shall in such case be bound to deliver up his certificate for such Preference Shares to the Company whereupon he shall be entitled to receive the purchase price without interest;

(d) on a transfer of Preference Shares required by paragraph (a) above no member of the Company shall have any pre-emption rights whether under these Articles or otherwise; and

(e) during any period that paragraph (a) above applies to any of the Preference Shares, those Preference Shares may not be transferred in any other way.

5A.5 Definitions

As used in this Article 5A:

«Accrual Period» means each of the periods from and including a Relevant Rate Date to the next Relevant Rate Date (but excluding that day) or in respect of an accrual period in which the Subscription Date falls, the Subscription Date to the next Relevant Rate Date (but excluding that day);

«Business Day» means a day on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments in USD in Luxembourg;

«Dividend Rate» means the rate per annum equal to the sum of 2.25 per cent and the Relevant Rate;

«Listing» means the listing of any of the Company's issued share capital on any public securities market becoming effective at a price which values each Preference Share at not less than the nominal value of each Preference Share and the amount of the premium paid on issue for the Preference Share;

«Preferential Dividend» means a cumulative dividend in USD on the Preference Shares in respect of the relevant Accrual Period which shall accrue on each Preference Share on the amount subscribed (including any premium) at the Dividend Rate on a daily basis over the relevant Accrual Period and shall be calculated on the basis of a 365 days year and the actual number of days in the relevant Accrual Period;

«Relevant Rate» means in relation to any Accrual Period the British Bankers Association US Dollar Certificate of Deposit rate established at or about 11.00 a.m. (London time) on the first day of such Accrual Period;

«Relevant Rate Date» means each of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December save that if any such day is not a Business Day the next Business Day;

«Sale» means the transfer of either the whole or substantially the whole of the Company's issued share capital or the whole or substantially the whole of the Company's preference share capital at a price which values each Preference Share at not less than the nominal value of each Preference Share and the value of the premium paid on issue for the Preference Share; and

«Subscription Date» means the date of subscription for the Preference Shares.

Second resolution

That Clause 4 in the Company's Memorandum of Association be and is hereby altered by the deletion of the words: «The share capital of the Company is USD 118,250.- divided into 2,365 shares of USD 50.- each.» and the substitution of the following words therefore:

«The authorised share capital of the Company is USD 200,000,000.- (two hundred million), divided into 4,000,000 (four million) shares of USD 50.- (fifty) each.».

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at eighty thousand Luxembourg francs (80,000.- LUF) There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATIONAL GRID (IRELAND) 1 LIMITED, une société constituée en Irlande sous le numéro 287.054, ayant son principal établissement à Luxembourg, 6 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 70.755, dont les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil C en date du 28 octobre 1999, numéro 803. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 1999 publié au Mémorial Recueil C du 8 décembre 1999 numéro 936.

L'assemblée est ouverte à midi sous le présidence de Monsieur Huw Ellis, comptable, demeurant à Coventry, qui nomme Maître Guy Harles, avocat, Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt, comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

1.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.1. Augmentation du capital autorisé de la Société de USD 118.250.- divisé en 2.365 actions ordinaires de USD 50.- chacune à USD 200.000.000.- par la création de 497.635 actions ordinaires de USD 50.- ayant les mêmes droits que les actions ordinaires émises dans le capital de la Société et 3.500.000 actions préférentielles de USD 50.- chacune ayant les droits et soumises aux restrictions prévus dans l'Article 5A des statuts de la Société à être adopté en vertu du point 1.5 ci-dessous.

1.2 Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'exercer généralement et inconditionnellement tous pouvoirs afin d'attribuer des actions jusqu'à un montant égal au capital autorisé mais non encore émis de la Société après l'augmentation du capital autorisé de la Société prévue au point 1.1 ci-dessus, et ce pouvoir expirera cinq ans après la date de cette augmentation.

1.3 Les pouvoirs attribués au Conseil d'Administration par le paragraphe 1.2 ci-dessus sont accordés en conformité avec la loi luxembourgeoise.

1.4 Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société par la suppression des mots:

«Le capital autorisé de la Société au 15 septembre 1999 est de USD 118.250.- divisé en 2.365 actions ordinaires de USD 50.- chacune.» et leurs remplacements par les mots suivants:

«Le capital autorisé de la Société au 7 mars 2000 est de USD 200.000.000.- divisé en 500.000 actions ordinaires de USD 50.- chacune et en 3.500.000 actions préférentielles de USD 50.- chacune.»

1.5 Les statuts de la Société sont modifiés par l'insertion d'un nouvel Article 5A après l'Article 5 qui se lit comme suit:

«5A. Les actions préférentielles cumulatives de USD 50.- chacune (les «Actions Préférentielles») seront une catégorie d'actions séparées mais qui auront les mêmes droits que les actions ordinaires dans le capital de la Société sauf pour ce qui suit:

5A.1. Revenu

Des revenus disponibles pour la distribution et devant être distribués en conformité avec ces Statuts, les détenteurs d'Actions Préférentielles auront le droit de recevoir le Dividende Préférentiel, relatif à chaque Période Cumulée en priorité à tout autre paiement de dividende aux détenteurs d'actions ordinaires. Aucun dividende ne sera payé aux

détenteurs d'actions ordinaires relatif à toute Période Cumulée sauf et jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel (s'il y a lieu) relatif à cette Période Cumulée ait été totalement payé avec la somme égale aux arriérés, défauts de paiement et montants cumulés du Dividende Préférentiel.

5A.2. Capital

Du boni de liquidation, les détenteurs d'Actions Préférentielles auront droit, en priorité à tout paiement aux détenteurs d'actions ordinaires, de recevoir un montant égal quant à chaque Action Préférentielle à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle et à la prime d'émission payée à l'émission pour l'Action Préférentielle avec un montant égal aux arriérés, défauts de paiement et montants cumulés du Dividende Préférentiel, devant être calculé à la date du début de la liquidation et devant être payé indépendamment de la question de savoir si ce dividende a été gagné ou déclaré ou non, étant entendu que si le montant disponible aux détenteurs d'Actions Préférentielles n'est pas suffisant pour effectuer ce paiement intégralement, alors les montants devant être payés à ces détenteurs seront proportionnels aux montants payables et aux montants totaux dus.

5A.3. Limitations

Aucune Action Préférentielle ne confèrera un droit à participer dans les profits ou actifs de la Société autrement que prévu dans les paragraphes 5A.1 ou 5A.2 ci-dessus.

5A.4. Cotation ou Vente

(a) Pas plus tard qu'immédiatement avant une Cotation ou une Vente, tout détenteur d'Actions Préférentielles ne vendra toutes les Actions Préférentielles qu'il détient (quittes et libres de tous liens charges et empêchements et droits de tiers alors y attachés) aux détenteurs d'actions ordinaires et les détenteurs d'actions ordinaires achèteront ces Actions Préférentielles en proportion (le plus exactement possible) de leurs détentions existantes d'actions ordinaires;

(b) le prix devant être payé par les détenteurs d'actions ordinaires pour l'acquisition de chaque Action Préférentielle sera d'un montant égal au montant qu'un détenteur d'Action Préférentielle recevrait lors d'une liquidation en vertu du paragraphe 5A.2 ci-dessus;

(c) si un détenteur d'une Action Préférentielle ne transfère pas une Action Préférentielle détenue par lui en conformité avec le paragraphe (a) ci-dessus, le Conseil pourra autoriser toute personne à signer et délivrer en son nom le formulaire de transfert d'action nécessaire et la Société recevra le prix d'achat au nom du détenteur de toute Action Préférentielle qui n'a pas cédé ces Actions Préférentielles et demandera que l'acheteur soit inscrit en tant que détenteur d'Actions Préférentielles (sujet au paiement de toute taxe requise). Le reçu de la Société pour le prix d'acquisition sera une décharge valable pour l'acheteur (qui ne sera pas tenu de voir la demande). Le détenteur de toute Action Préférentielle sera dans ce cas tenu de délivrer son certificat d'inscription pour ces Actions Préférentielles à la Société en échange duquel il aura le droit de recevoir le prix d'acquisition sans intérêt;

(d) lors d'une cession d'Actions Préférentielles requise par le paragraphe (a) ci-dessus aucun actionnaire de la Société n'aura un droit de préemption quelconque que ce soit en vertu des Statuts ou autrement; et

(e) pendant toute la période où le paragraphe (a) s'applique aux Actions Préférentielles, ces Actions Préférentielles ne pourront pas être transférées d'une autre manière.

5A.5 Définitions

Tel qu'utilisé dans cet Article 5A:

«Période Cumulée» signifie chacune des périodes commençant et incluant une Date du Taux Significatif jusqu'à la Date du Taux Significatif suivante (mais excluant ce jour) ou quant à une période cumulée dans laquelle tombe la Date de Souscription, la Date de Souscription jusqu'à la prochaine Date de Taux Significatif (mais excluant ce jour);

«Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques commerciales et les marchés d'échange étrangers effectuent des paiements en USD au Luxembourg;

«Taux de Dividende» signifie le taux par an égal à la somme de 2,25 pour cent et du Taux Significatif;

«Cotation» signifie la cotation de toute action émise du capital de la Société sur tout marché public de cotation devenant effective à un prix pour chaque Action Préférentielle qui n'est pas inférieur à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle avec le montant de la prime d'émission payée lors de l'émission de l'Action Préférentielle;

«Dividende Préférentiel» signifie un dividende cumulatif en USD sur les Actions Préférentielles pour la Période Cumulée significative qui sera augmenté pour chaque Action Préférentielle du montant souscrit (incluant toute prime) au Taux de Dividende sur une base quotidienne quant à la Période Cumulée et sera calculé sur base d'une année de 365 jours et le véritable nombre de jours dans la Période Cumulée significative;

«Taux Significatif» signifie quant à toute Période Cumulée le taux «British Bankers Association US Dollars Certificate of Deposit» établi à ou aux environs de 11.00 heures (heure de Londres) au premier jour de cette Période Cumulée;

«Date du Taux Significatif» signifie chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre sauf, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le prochain Jour Ouvrable;

«Vente» signifie le transfert de la totalité ou substantiellement la totalité des actions du capital de la Société émises ou la totalité ou substantiellement la totalité des actions préférentielles émises à un prix pour chaque Action Préférentielle qui n'est pas inférieur à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle avec la valeur de la prime payée à l'émission de l'Action Préférentielle; et

«Date de Souscription» signifie la date de souscription des Actions Préférentielles.

1.6 Modification de la Clause 4 du Memorandum of Association de la Société par la suppression des mots:

«Le capital social de la Société est de USD 118.250,- divisé en 2.365 actions de USD 50,- chacune.» et le remplacement par les mots suivants:

«Le capital autorisé de la Société est de USD 200.000.000,- divisé en 4.000.000 d'actions de USD 50,- chacune.»

2. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

4. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes en tant que résolutions spéciales:

Première résolution

(a) Que le capital autorisé de la Société est augmenté de USD 118.250,- (cent dix-huit mille deux cent cinquante US dollars) divisé en 2.365 (deux mille trois cent soixante-cinq) actions ordinaires de USD 50,- (cinquante US dollars) chacune à USD 200.000.000,- (deux cents millions de US dollars) par l'addition de 497.635 actions ordinaires de USD 50,- (cinquante US dollars) ayant les mêmes droits que les actions ordinaires émises dans le capital de la Société et 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions préférentielles de USD 50,- (cinquante US dollars) chacune ayant les droits et soumises aux restrictions prévues dans l'Article 5A des statuts de la Société à être adopté en vertu du paragraphe (e) ci-dessous.

(b) Que le Conseil d'Administration est généralement et inconditionnellement autorisé à exercer tous pouvoirs afin d'émettre et d'attribuer des actions jusqu'à un montant égal au capital autorisé mais non encore émis de la Société tel qu'augmenté au paragraphe (a) ci-dessus, et ce pouvoir expirera cinq ans après la date de cette augmentation.

(c) Que les pouvoirs attribués au Conseil d'Administration par le paragraphe (b) ci-dessus sont accordés en conformité avec la loi luxembourgeoise et la section 20 du Companies (Amendment) Act, 1983 d'Irlande.

(d) Que l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié par la suppression des mots:

«Le capital autorisé de la Société au 15 septembre 1999 est de USD 118.250,- (cent dix-huit mille deux cent cinquante US dollars), divisé en 2.365 (deux mille trois cent soixante-cinq) actions ordinaires de USD 50,- (cinquante US dollars) chacune.» et leurs remplacements par les mots suivants:

«Le capital autorisé de la Société au 7 mars 2000 est de USD 200.000.000,- (deux cents millions US dollars), divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions ordinaires de USD 50,- (cinquante US dollars) chacune et en 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions préférentielles de USD 50,- (cinquante US dollars) chacune.

(e) Que les statuts de la Société sont modifiés par l'insertion d'un nouvel Article 5A après l'Article 5 qui se lit comme suit:

«5A. Les actions préférentielles cumulatives de USD 50 chacune (les «Actions Préférentielles») seront une catégorie d'actions séparées mais qui auront les mêmes droits que les actions ordinaires dans le capital de la Société sauf pour ce qui suit:

5A. 1. Revenu

Des revenus disponibles pour la distribution et devant être distribués en conformité avec ces Statuts, les détenteurs d'Actions Préférentielles auront le droit de recevoir le Dividende Préférentiel, relatif à chaque Période Cumulée en priorité à tout autre paiement de dividende aux détenteurs d'actions ordinaires. Aucun dividende ne sera payé aux détenteurs d'actions ordinaires relatif à toute Période Cumulée sauf et jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel (s'il y en a un) relatif à cette Période Cumulée ait été totalement payé avec la somme égale aux arriérés, défauts de paiement et montants cumulés du Dividende Préférentiel.

5A.2. Capital

Du boni de liquidation, les détenteurs d'Actions Préférentielles auront droit, en priorité à tout paiement aux détenteurs d'actions ordinaires, de recevoir un montant égal, quant à chaque Action Préférentielle, à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle et à la prime d'émission payée à l'émission pour l'Action Préférentielle avec un montant égal aux arriérés, défauts de paiement et montants cumulés du Dividende Préférentiel, devant être calculé à la date du début de la liquidation et devant être payé indépendamment de la question de savoir si ce dividende a été gagné ou déclaré ou non, étant entendu que si le montant disponible aux détenteurs d'Actions Préférentielles n'est pas suffisant pour effectuer ce paiement intégralement, alors les montants devant être payés à ces détenteurs seront proportionnels aux montants de leur créance payables et aux montants totaux dus.

5A.3. Limitations

Aucune Action Préférentielle ne conférera un droit à participer dans les profits ou actifs de la Société autrement que prévu dans les paragraphes 5A.1 ou 5A.2 ci-dessus.

5A.4. Cotation ou Vente

(a) Pas plus tard qu'immédiatement avant une Cotation ou une Vente, tout détenteur d'Actions Préférentielles vendra toutes les Actions Préférentielles qu'il détient (quittes et libres de tous liens, charges et empêchements et droits de tiers alors y attachés) aux détenteurs d'actions ordinaires et les détenteurs d'actions ordinaires achèteront ces Actions Préférentielles en proportion (le plus exactement possible) de leurs détentions existantes d'actions ordinaires;

(b) le prix devant être payé par les détenteurs d'actions ordinaires pour l'acquisition de chaque Action Préférentielle sera d'un montant égal au montant qu'un détenteur d'Action Préférentielle recevrait lors d'une liquidation en vertu du paragraphe 5A.2 ci-dessus;

(c) si un détenteur d'une Action Préférentielle ne transfère pas une Action Préférentielle détenue par lui en conformité avec le paragraphe (a) ci-dessus, le Conseil pourra autoriser toute personne à signer et délivrer en son nom le formulaire de transfert d'action nécessaire et la Société recevra le prix d'achat au nom du détenteur de toute Action Préférentielle qui n'a pas cédé ces Actions Préférentielles et demandera que l'acheteur soit inscrit en tant que détenteur d'Actions Préférentielles (sujet au paiement de toute taxe requise). Le reçu de la Société pour le prix d'acquisition sera

une décharge valable pour l'acheteur (qui ne sera pas tenu de vérifier l'utilisation du prix) . Le détenteur de toute Action Préférentielle sera dans ce cas tenu de délivrer son certificat d'inscription pour ces Actions Préférentielles à la Société en échange duquel il aura le droit de recevoir le prix d'acquisition sans intérêt;

(d) lors d'une cession d'Actions Préférentielles requise par le paragraphe (a) ci-dessus aucun actionnaire de la Société n'aura un droit de préemption quelconque que ce soit en vertu des Statuts ou autrement; et

(e) pendant toute la période où le paragraphe (a) s'applique aux Actions Préférentielles, ces Actions Préférentielles ne pourront pas être transférées d'une autre manière.

5A.5 Définitions

Tel qu'utilisé dans cette Article 5A:

«Période Cumulée» signifie chacune des périodes commençant et incluant une Date du Taux Significatif jusqu'à la Date du Taux Significatif suivante (mais excluant ce jour) ou quant à une période cumulée dans laquelle tombe la Date de Souscription, la Date de Souscription jusqu'à la prochaine Date du Taux Significatif (mais excluant ce jour);

«Jour Ouvrable» signifie un jour où les banques commerciales et les marchés d'échange étrangers effectuent des paiements en USD au Luxembourg;

«Taux de Dividende» signifie le taux par an égal à la somme de 2,25 pour cent et du Taux Significatif;

«Cotation» signifie la cotation de toute action émise du capital de la Société sur tout marché public de cotation devenant effective à un prix pour chaque Action Préférentielle non inférieur à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle et le montant de la prime d'émission payée lors de l'émission de l'Action Préférentielle;

«Dividende Préférentiel» signifie un dividende cumulatif en USD sur les Actions Préférentielles pour la Période Cumulée significative qui s'élèvera pour chaque Action Préférentielle au montant souscrit (incluant toute prime) au Taux de Dividende sur une base quotidienne quant à la Période Cumulée et sera calculé sur base d'une année de 365 jours et le véritable nombre de jours dans la Période Cumulée significative;

«Taux Significatif» signifie quant à toute Période Cumulée le taux «British Bankers Association US Dollars Certificate of Deposit» établi à ou aux environs de 11.00 heures (heure de Londres) au premier jour de cette Période Cumulée;

«Date du Taux Significatif» signifie chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre sauf, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le prochain Jour Ouvrable;

«Vente» signifie le transfert de la totalité ou substantiellement de la totalité des actions du capital de la Société émises ou la totalité ou substantiellement la totalité des actions préférentielles émises à un prix pour chaque Action Préférentielle qui ne sera pas inférieur à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle et la valeur de la prime payée à l'émission de l'Action Préférentielle; et

«Date de Souscription» signifie la date de souscription des Actions Préférentielles.

Deuxième résolution:

La Clause 4 du Memorandum of Association de la Société est modifiée par la suppression des mots: «Le capital social de la Société est de USD 118.250,- divisé en 2.365 actions de USD 50,- chacune.» et le remplacement par les mots suivants:

«Le capital autorisé de la Société est de USD 200.000.000,- (deux cents millions), divisé en 4.000.000 (quatre millions) d'actions de USD 50,- (cinquante) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais incombant à la société en raison des présentes approximativement à 80.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: K. Ellis, G. Karles, J.-F. Winandy, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2000, vol. 123S, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2000.

F. Baden.

(18684/200/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NATIONAL GRID (IRELAND) 1 LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(18685/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(18687/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

NEW TECH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.738.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
NEW TECH INVEST S.A.
Signature

(18688/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

OLUMPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.944.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration
Signature

(18689/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

OMNIMU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.764.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(18690/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PAN EURASIA TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

Il résulte d'une cession de parts du 13 décembre 1999, que les parts sociales sont réparties comme suit:

M. David Lau, demeurant à Beyren	510 parts sociales
Mme Suzanne Yang, épouse Lau, demeurant à Beyren	490 parts sociales
	<u>1.000 parts sociales</u>

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18691/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MIRONESCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 43.543.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18677/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PANITALIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 25.524.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(18692/553 /8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.976.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2000. PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
(18694/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.976.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 mai 1999

- Ratification de la nomination de A. Paulissen en tant qu'administrateur.
Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.
Luxembourg, le 3 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(18693/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ROSE VELTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9557 Wiltz, 6, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 54.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 535, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2000.
(19006/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

PHARMATECH SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2000 que décharge est accordée au directeur démissionnaire, Dr. Manfred May, pour le reste de son mandat.

Luxembourg, le 23 février 2000. BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Agent domiciliaire
représentée par
D. C. Oppelaar A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(18696/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PINAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.441.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 20 mars 2000

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(186897534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2000, vol. 316, fol. 12, case 11/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

G. M. Lentz jr.

administrateur-délégué

(18698/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

PRIMA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.845.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2000

1. La liquidation de la société PRIMA HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18699/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

MODART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.452.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2000

Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
MODART S.A.

Signatures

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18678/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

QUARTIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil Général du 18 février 2000

- Suite à la démission de Yolande Johanns, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
QUARTIC S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18706/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RACING BETTING SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.520.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 août 1998

- Le siège social de la société est transféré du 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

Y. Johanns J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18707/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RACING BETTING SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.520.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 février 2000

- Suite à la démission de Yolande Johanns, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
RACING BETTING
SYSTEM HOLDING

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18708/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 mai 1999

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, L-Olm en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
RECFIN S.A.

A. Renard L. Vansteenkirte
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18709/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

REKIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.443.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2000

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(18711/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RHOCARTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.136.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 février 2000

- Suite à la démission de Yolande Johans, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
RHOCARTS INVESTMENTS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18712/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.962.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 février 2000

- Suite à la démission de Yolande Johans, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18713/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ROSSO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.575.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 555, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen;

- Monsieur Bernard Broug, employé, demeurant à Senningerberg;

- Madame Bettina Aussems, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen.

Le Commissaire aux Comptes est:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signature.

(18714/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SAGA TEXTILES HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 20.014.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(18717/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.959.

In the year two thousand, on the seventeenth day of March.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg;

acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., having its registered office at L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B number 60.959, incorporated by deed of the undersigned notary on October 3, 1997, published in the Mémorial C number 726 of December 31, 1997, (the «Company»).

The Articles of Association of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on October 8, 1997, published in the Mémorial C, number 42 of January 20, 1998;
- on October 20, 1997, published in the Mémorial C, number 42 of January 20, 1998;
- on March 27, 1998, published in the Mémorial C, number 486 of July 2, 1998;

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on February 14, 2000.

A certified copy of the minutes of that meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I. - That the subscribed share capital of the prementioned Company is presently set at two million three hundred ninety-seven thousand five hundred Swiss Francs (CHF 2,397,500.-) divided into one hundred and forty-two thousand five hundred (142,500) class A shares, eighty-nine thousand seven hundred and fifty (89,750) class B shares and seven thousand five hundred (7,500) class C shares, with a par value of ten Swiss Francs (CHF 10.-) per share, all fully paid up.

II. - That pursuant to Article 5.2. of the Articles of Association, the authorised capital, the amount of which does not include the subscribed share capital, is set at one hundred two thousand five hundred Swiss Francs (CHF 102,500.-), divided into ten thousand two hundred and fifty (10,250) class B shares having each a par value of ten Swiss Francs (CHF 10.-) per share.

III. - That pursuant to Article 5.3. and Article 5.4. of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company and to amend Article five of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

IV. - That the Board of Directors, in its meeting held on February 14, 2000, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article 5.3. of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of ten thousand Swiss Francs (CHF 10,000.-), so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million three hundred ninety-seven thousand five hundred Swiss Francs (CHF 2,397,500.-) to two million four hundred seven thousand five hundred Swiss Francs (CHF 2,407,500.-) by the creation and issue of one thousand (1,000) new class B shares with a par value of ten Swiss Francs (CHF 10.-) each.

V. - That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 5.3. of the Articles of Association, the Board of Directors has allowed to the subscription of the total one thousand (1,000) new class B shares, Mr Charles-André Voser, residing at 24, derrière l'Eglise, CH-2615 Sonvilier.

VI. - That these one thousand (1,000) class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber, and fully paid up by contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VII. - That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The corporate capital of the Company is set at two million four hundred seven thousand five hundred Swiss Francs (CHF 2,407,500.-), divided into one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) class A shares, ninety thousand seven hundred and fifty (90,750) class B shares and seven thousand five hundred (7,500) class C shares, with a par value of ten Swiss Francs (CHF 10.-) per share.

5.2. The Company has an authorized share capital of ninety-two thousand five hundred Swiss Francs (CHF 92,500.-) divided into nine thousand two hundred fifty (9,250) class B shares, having each a par value of ten Swiss Francs (CHF 10.-) per share and having the rights attached thereto in accordance with these articles of incorporation.»

Valuation

For the purpose of registration, the beforementioned capital in the amount of ten thousand Swiss francs (CHF 10,000.-) is valued at two hundred and fifty thousand three hundred and fifty-six Luxembourg Francs (250,356.-).

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, R.C. Luxembourg, section B numéro 60.959, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 726 du 31 décembre 1997, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 42 du 20 janvier 1998;
- en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 42 du 20 janvier 1998,
- en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 486 du 2 juillet 1998;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 14 février 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Francs Suisses (CHF 2.397.500,-), divisé en cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions de la classe A, quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante (89.750) actions de la classe B et sept mille cinq cents (7.500) actions de la classe C, d'une valeur nominale de dix Francs Suisses (CHF 10,-) par action, intégralement libérées.

II. - Qu'en vertu de l'article 5.2. des statuts, le montant du capital autorisé, ne comprenant pas le capital social souscrit, est fixé à cent deux mille cinq cents Francs Suisses (CHF 102.500,-), divisé en dix mille deux cent cinquante (10.250) actions de la classe B, d'une valeur nominale de dix Francs Suisses (CHF 10,-) par action.

III. - Qu'en vertu des articles 5.3. et 5.4. des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 14 février 2000, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5.3. des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de dix mille Francs Suisses (CHF 10.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Francs Suisses (CHF 2.397.500,-) à celui de deux millions quatre cent sept mille cinq cents Francs Suisses (CHF 2.407.500,-) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions de la classe B d'une valeur nominale de dix Francs Suisses (CHF 10,-), chacune.

V. - Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5.3. des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des mille (1.000) actions nouvelles de la classe B par Monsieur Charles-André Voser, demeurant au 24, derrière l'Eglise, CH-2615 Sonvilier.

VI. - Que les mille (1.000) actions de classe B ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII. - Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre cent sept mille cinq cents Francs Suisses (CHF 2.407.500,-), divisé en cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions de la classe A, quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante (90.750) actions de la classe B et sept mille cinq cents (7.500) actions de la classe C, d'une valeur nominale de dix Francs Suisses (CHF 10,-) par action.

5.2. Le capital autorisé de la société est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents Francs Suisses (CHF 92.500,-) divisé en neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions de la classe B, d'une valeur nominale de dix Francs Suisses (CHF 10,-) par action avec les droits y attachés conformément aux présents statuts.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur de dix mille francs Suisses (CHF 10.000,-) est évaluée à deux cent cinquante mille trois cent cinquante-six francs luxembourgeois (250.356,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2000, vol. 849, fol. 13, case 10. – Reçu 2.504 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(18715/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(18716/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1027 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.420.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(18718/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

S.C.A.A. S.A.,

(anc. C.S. INVEST S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 57.937.

L'an deux mille, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.S. INVEST S.A., ayant son siège social à L-7540 Mersch, 35, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.937, constituée suivant acte notarié du 29 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro et depuis lors les statuts n'ont subi aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Plottké, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Rotteveel, commerçant, demeurant à Mersch (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Larbière, administrateur de société, demeurant à Fentange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la raison sociale de la société de C.S. INVEST S.A. en celle de S.C.A.A. S.A.
- 2.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Mersch à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.
- 3.- Modifications afférentes des deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Dissolution anticipée de la société.
- 5.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 6.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société pour la dénommer à l'avenir S.C.A.A. S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Mersch à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article premier des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de S.C.A.A. S.A.»

«**Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société nouvellement dénommée S.C.A.A. S.A. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Gilles Plottké, avocat, demeurant à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Plottké, J. Rotteveel, C. Larbière, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2000, vol. 849, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(18719/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

S.C.A.A. S.A.,
(anc. C.S. INVEST S.A.), Société Anonyme.
 Siège social: L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.
 R. C. Luxembourg B 57.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(18720/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SEACHARTER S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.
 R. C. Luxembourg B 68.842.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 1^{er} décembre 1999 que:

1) Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Spa (B) a été coopté Administrateur en remplacement de Mademoiselle Michèle Helminger, juriste, demeurant à Howald, démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2000.

Pour inscription
 - réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18721/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SEMAFER S.A., Société Anonyme.
 R. C. Luxembourg B 66.549.

Le siège social à Luxembourg, 49, boulevard Royal, est dénoncé avec effet au 28 mars 2000.

ETUDE OSCH & ARENDT
Le Domiciliaire
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18722/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SERFER S.A., Société Anonyme.
 R. C. Luxembourg B 66.976.

Le siège social à Luxembourg, 49, boulevard Royal, est dénoncé avec effet au 28 mars 2000.

ETUDE OSCH & ARENDT
Le Domiciliaire
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18723/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SES Ré S.A., Société Anonyme.
 R. C. Luxembourg B 56.772.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 16 février 2000

«7. Replacement of the Legal Representative of the Company.

The Board decides to appoint Mr Frederick Gabriel in replacement of Mr Roland Frère as Legal Representative of the Company (General Manager in accordance with article 94 (3.) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended). Mr Frederick Gabriel accepted this appointment.

Therefore the function of Mr Roland Frère as legal representative has come to an end as well as the signing powers conferred to him on 25th October 1996. It is nevertheless understood that Mr Frère will continue to be a Director of the Company.»

Pour la société
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18724/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

23745

SIBIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.189.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SIBIR S.A.
Signature

(18725/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SKUSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 48.278.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît del Marmol, administrateur de sociétés, demeurant à Hertogenweg 10, B-3080 Tervuren (Belgique).
Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée SKUSY, S.à r.l., R.C. B numéro 48.278, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 460 du 16 novembre 1994.

- La Société a actuellement un capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par cession sous seing privé en date du 17 mars 2000, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. Monsieur Erik Avonts, administrateur de sociétés, demeurant à Zagerijstraat 33, B-2530 Boechout (Belgique), a cédé les cent cinquante (150) parts sociales qu'il possède dans la Société au comparant, pour le prix de sept cent mille (700.000,-) francs luxembourgeois (LUF), ce dont quittance.

- Le comparant, devenu ainsi l'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution avec effet immédiat.

- En tant que bénéficiaire économique final de l'opération, il déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- En sa qualité de liquidateur de la Société il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SKUSY, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. del Marmol, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 5CS, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(18726/230/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**SOCIETE IMMOBILIERE DE REALISATIONS
LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 54.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18730/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

**SURRE, SOCIETE POUR L'UTILISATION RATIONNELLE ET LA
RECUPERATION DE L'ENERGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour SURRE S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(18734/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.265.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of March.
Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

NRGenerating HOLDINGS (N° 15) B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its principal place of business at J.J. Viottastraat 46, 1071 JT Amsterdam, Netherlands,

here represented by Mr Eric Fort, licencié en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given in Küsnacht, Switzerland, on March 28, 2000.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the notary to state that:

- it is the sole partner of STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
registered at the trade and company register of Luxembourg under the number B 74.265,
incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 11, 2000, not yet published in the Mémorial C;

the articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on March 24, 2000, not yet published;

- it has taken the following resolutions:

First resolution

To increase the share capital from nine thousand and fifty Pounds Sterling (9,050.- GBP) up to nine thousand and one hundred Pounds Sterling (9,100.- GBP), by the issue of one (1) share having a par value of fifty Pounds Sterling (50.- GBP)

The new share has been subscribed by NRGenerating HOLDINGS (N° 15) B.V., prequalified at a total price of eighty million and five Pounds Sterling (80,000,005.- GBP).

The total contribution of eighty million and five Pounds Sterling (80,000,005.- GBP) consists of fifty Pounds Sterling (50.- GBP) allocated to the capital and seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-five Pounds Sterling (79,999,955.- GBP) allocated to the issue premium.

The share so subscribed has been paid up by contribution in kind consisting of all the shares, i.e. two (2) shares, of NRGenerating Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Bennet House, 54, Saint James's street, SW1A 1JT London and registered at the trade and company register in Cordiff (U.K.) under the number 3902141, and of all the shares, i.e. two (2) shares, of KILLINGHOLME HOLDINGS Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Bennet House, 54, Saint James's street, SW1A 1JT London and registered at the trade and company register in Cordiff (U.K.) under the number 3929730.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been given to the undersigned notary.

After the contribution in kind of all the shares of both NRGenerating, prequalified, and KILLINGHOLME HOLDINGS Limited, prequalified, STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l. holds a participation interest in the former ones representing 100% of their respective share capital.

Consequently, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contributions from the capital contribution duty.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at nine thousand one hundred Pounds Sterling (9,100.- GBP), represented by one hundred and eighty-two (182) shares with a par value of fifty Pounds Sterling (50.- GBP) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

NRGenerating HOLDINGS (N^o. 15) B.V., eine Gesellschaft nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Amsterdam und Hauptgeschäftssitz in J.J. Viottastraat 46, 1071 JT Amsterdam, Niederlande,

hiervertreten durch Herrn Eric Fort, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 28. März 2000, in Küsnacht, Schweiz.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, folgendes zu beurkunden:

- daß sie die alleinige Gesellschafterin von STERLING LUXEMBOURG (N^o. 1), S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 74.265,

gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 11. Februar 2000, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht;

die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 24. Mars 2000, noch nicht veröffentlicht;

- daß sie folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital von neuntausendundfünfzig Pfund Sterling (9.050,- GBP) auf neuntausendeinhundert Pfund Sterling (9.100,- GBP) zu erhöhen, durch Ausgabe eines (1) neuen Anteiles mit einem Nennwert von fünfzig Pfund Sterling (50,- GBP).

Der neue Anteil wurde gezeichnet von NRGenerating HOLDINGS (N^o. 15) B.V., vorgenannt, zu einem Gesamtpreis von achtzig Millionen und fünf Pfund Sterling (80.000.005,- GBP).

Die Gesamteinlage von achtzig Millionen und fünf Pfund Sterling (80.000.005,- GBP) besteht aus fünfzig Pfund Sterling (50,- GBP) die dem Gesellschaftskapital zugeführt werden und aus neunundsiebzig Millionen neunhundertneunundneunzigtausendneunhundertfünfundfünfzig Pfund Sterling (79.999.955,-GBP) die der Ausgabepremie zugeführt werden.

Der so gezeichnete Anteil wurde eingezahlt durch Sacheinlage sämtlicher zwei (2) Anteile der NRGenerating Limited, einer Gesellschaft nach Englischem Recht, mit Sitz in Bennet House, 54, Saint James's street, SW1A 1JT London und eingetragen im Handelsregister zu Cordiff (U.K.) unter Nummer 3902141, und zwei (2) Anteile der KILLINGHOLME HOLDINGS Limited, einer Gesellschaft nach Englischem Recht, mit Sitz in Bennet House, 54, Saint James's street, SW1A 1JT London und eingetragen im Handelsregister zu Cordiff (U.K.) unter Nummer 3929730.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der eingebrachten Anteile wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Nach Einlage sämtlicher Anteile von NRGenerating Limited, vorgenannt, und KILLINGHOLME HOLDINGS Limited, vorgenannt, hält STERLING LUXEMBOURG (N^o. 1), S.à r.l. jeweils eine Beteiligung von 100% des Gesellschaftskapitals der vorgenannten Gesellschaften.

Folglich sind gemäß Artikel 4-2 vom Gesetz vom 29. Dezember 1971, einschließlich nachfolgender Änderungen, sämtliche Bedingungen erfüllt, um die vorgenannten Einlagen von der Gesellschaftssteuer zu befreien.

Zweiter Beschluß

Als Folge der Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung umzuändern um wie folgt zu lauten:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt neuntausendeinhundert Pfund Sterling (9.100,- GBP) eingeteilt in einhundertzweiundachtzig (182) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Pfund Sterling (50,- GBP) pro Anteil.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der Erschienen, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Gezeichnet: E. Fort, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, vol. 858, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2000.

F. Kessler.

(18732/219/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

STERLING LUXEMBOURG (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.265.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2000.

F. Kessler.

(18733/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

THEMAFRAN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 20.413.

Im Jahre zweitausend, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft THEMAFRAN S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 20.413, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft THEMAFRAN S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. April 1983, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 147 vom 8. Juni 1983.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 10. Dezember 1997, welche im Mémorial, Recueil C, Nummer 232 vom 10. April 1998, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um neun Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Hans de Graaf, managing director, wohnhaft in Manier, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Maggy Strauss, Privatbeamtin, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Laura Molenkamp, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. - Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1) Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um vierhundertsechzigtausend Holländische Gulden (460.000,- NLG), um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertsechszigtausendfünfhundert Holländische Gulden (2.266.500,- NLG) auf eine Million achthundertsechstausendfünfhundert Holländische Gulden (1.806.500,- NLG) zu bringen durch Rückzahlung eines Betrages von vierhundertsechzigtausend Holländische Gulden (460.000,- NLG) an die Aktionäre im Verhältnis zu ihrer Beteiligung und durch die Annullierung von viertausendsechshundert (4.600) bestehenden Aktien.

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

II. - Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. - Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV. - Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um vierhundertsechzigtausend Holländische Gulden (460.000,- NLG) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen zweihundertsechszigtausendfünfhundert Holländische Gulden (2.266.500,- NLG) auf eine Million achthundertsechstausendfünfhundert Holländische Gulden (1.806.500,-) zu bringen durch die Rückzahlung des Betrages von vierhundertsechzigtausend Holländische Gulden (460.000,- NLG) an die Aktionäre im Verhältnis zu ihrer Beteiligung und durch die Annullierung von viertausendsechshundert (4. 600) bestehenden Aktien.

Die Aktien des Hauptaktionärs sind somit von 1-18061 numeriert und die des zweiten Aktionärs von 18062-18065.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 13. (Erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million achthundertsechstausendfünfhundert Holländische Gulden (1.806.500,- NLG) eingeteilt in achtzehntausendfünfundsechzig (18.065) Aktien zu je einhundert Holländische Gulden (100,- NLG).»

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalherabsetzung aufzuzukommen hat, auf ungefähr vierzigtausend Luxemburger Franken (40.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. de Graaf, M. Strauss, L. Molenkamp, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2000, vol. 123S, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

F. Baden.

(18739/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

THEMAFRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

F. Baden.

(18740/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOBRASS ET CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2000, vol. 316, fol. 12, case 9/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

Pour le commandité

SOBRASS, S.à r.l.

G. M. Lentz jr.

(18727/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.292.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOCFINANCE S.A.

Signatures

(18729/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.292.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOCFINANCE S.A.

Signatures

(18728/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2000, vol. 316, fol. 13, case 1/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2000.

G. M. Lentz jr.
Administrateur-délégué

(18731/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TALUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.383.

Suite décision du 17 février 2000 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Dietrich Herzog;
Simon Raihani;
Patrick Arrigotti.

Commissaire aux Comptes

Martin Flaig.
Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Pour la société.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18735/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TARIZZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.668.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 février 2000

- Suite à la démission de Yolande Johans, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
TARIZZIO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18736/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TOPO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 28.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 janvier 2000

- La cooptation de FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Est nommé Administrateur Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
TOPO INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18743/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2000, vol. 316, fol. 12, case 10/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2000.

G. M. Lentz jr.
Administrateur-délégué

(18744/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TREMLIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 49.458.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(18745/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TREMLIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 49.458.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(18746/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

TWINTHERA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 59.459.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. März 2000

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. April 2000 verlegt von 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, nach 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 30. März 2000.

Für die Richtigkeit
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18747/756/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

XANTHOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.257.

Suite décision du 17 février 2000 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Dietrich Herzog;
Simon Raihani;
Patrick Arrigotti.

Commissaire aux Comptes

Martin Flaig.
Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18750/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ZEITUNGSBUTTEK BEIM JOSETTE A SUSY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 26, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.665.

L'an deux mille le quatorze mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Josette Hoffmann, commerçante, demeurant à Mersch, 18A, Place St. Michel.

Lequel comparant déclare être, suite à une cession de parts sous seing privé, le seul associé de la société à responsabilité limitée ZEITUNGSBUTTEK BEIM JOSETTE A SUSY, S.à r.l., avec siège social à Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 52 du 17 janvier 2000.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la refonte des statuts comme suit:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de journaux, de périodiques, d'articles scolaires, d'articles de toilette, de jouets, de livres de poche, d'articles pour fumeurs, d'articles de confiserie, de crèmes-glacées préfabriquées, d'articles de papeterie, de souvenirs, de cadeaux, d'articles de fausse-bijouterie, de boissons non-alcoolisées, de sandwiches garnis, de hot-dogs, de croque-monsieur et de petites pizzas.

La société a également pour objet le dépôt de films à développer ainsi que le dépôt de nettoyage à sec.

En outre la société a pour objet l'exploitation d'une agence LOTTO TOTTO.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société existe sous la dénomination de ZEITUNGSBUTTEK BEIM JOSETTE A SUSY, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Mersch.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts sont détenues par Madame Josette Hoffmann, prénommée.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Maria-Jesus dite Susy Duarte, employée, demeurant à Lintgen, 8, rue de Fischbach comme gérante administrative et lui donne pleine et entière décharge.

Madame Josette Hoffmann, prénommée, reste seul et unique gérante de la société, avec pouvoir de signature illimité. Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2000, vol. 413, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2000.

E. Schroeder.

(18751/228/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 132, rue des Romains.

STATUTS

L'an deux mille, le trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme STARTING INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 132, rue des Romains,

ici représentée par Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme REALEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Monsieur Roberto Seddio, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Les actes suivants seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'achat et la vente de toutes sortes de participations;
- la souscription d'obligations;
- l'aide et l'entreprise de financements;
- l'achat et la cession de crédits;
- l'ouverture de crédits sans garantie ou avec garantie inadéquate;
- l'aide comme porte-fort ou garant en faveur de tiers.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme STARTING INVESTMENT HOLDING S.A., prédésignée,	999
neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	
2.- La société anonyme REALEST S.A., prédésignée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant à L-8042 Strassen, 132, rue des Romains;
 - b) Monsieur Benoît Georis, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Lycia (Belgique);
 - c) Monsieur Joseph Mayor, employé privé, demeurant à L-2322 Luxembourg, 9, rue Henri Pensis.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

5) Le siège social est établi à L-8041 Strassen, 132, rue des Romains.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Seddio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2000, vol. 508, fol. 97, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2000.

J. Seckler.

(18754/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 132, rue des Romains.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2000

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Emmanuelle Brouillet.

Le Président désigne comme secrétaire-scrutateur Monsieur Roberto Seddio.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste des présences.

Ensuite le Président expose:

1. qu'il résulte de la liste des présences prémentionnée certifiée exacte par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal que l'assemblée est régulièrement constituée, qu'elle est en nombre et qu'elle peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit:

- que tous les actionnaires ont par ailleurs été d'accord à se réunir sans convocation préalable;

2. que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Benoît Georis de son poste d'administrateur de la société ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A.

2. Nomination de Monsieur Giuseppe Pappolla, comptable, résident à 20100 Milan (Italie) en Viale Abruzzi, 28 C.F.: PPP GPP 61E21 F205R en tant qu'administrateur de la société ACCORD INVESTMENT HOLDING.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Benoît Georis en tant qu'administrateur de la société ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- La nomination de Monsieur Giuseppe Pappolla en tant qu'administrateur de la société ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A. et que son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 11.30 heures.

R. Seddio

E. Brouillet

Secrétaire-Scrutateur

Président

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2000, vol. 167, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(18755/231/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

VENTIMOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.778.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2000, les décisions suivantes ont été prises:

- La démission de M. J.O.H. van Crugten, en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La société EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été élue aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La démission d'EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- La société HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. a été élue comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels 1999.

- ces quatre résolutions ont effet immédiat.

Mamer, le 31 mars 2000.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18749/695/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

ALBAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille, le seize février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP SA., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet, Raison Sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension que ce soit à Luxembourg ou ailleurs dans le monde.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ALBAN COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., prédésignée, cent vingt et une parts sociales	121
2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., prédésignée, quatre parts sociales	4
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne soient responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée: Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2000, vol. 847, fol. 80, case 9. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(18756/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

**ASSOCIATION DES AGENTS GENERAUX ROYALE - UAP, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Présences: Heiderscheid Nico, Président
Muller Raymond, Vice-président (Procuration)
Huss Ernest, Secrétaire
Welter Robert, Trésorier
Carnevale Carine, Réviseur de caisse
Muller Camille, membre
Weyrich Emile, membre

Excusés: Lanners Arsène
Da Cunha Manuel
Gangler Marcel
Fank Jean-Paul

Sur convocation du conseil d'administration les membres énumérés ci-dessus se sont réunis en date du 12 mai 1999 à la Brasserie Mansfeld en Assemblée Générale extraordinaire pour discuter de l'unique point de l'ordre du jour qui était la dissolution de l'ASSOCIATION DES AGENTS GENERAUX ROYALE - UAP, A.s.b.l. en raison de la fusion des compagnies AXA et ROYALE - UAP.

Le conseil d'administration prend acte que l'assemblée a été convoquée en conformité avec les statuts et qu'elle peut délibérer valablement.

A l'unanimité l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

- 1) L'ASSOCIATION DES AGENTS GENERAUX ROYALE - UAP, A.s.b.l. est dissoute avec effet immédiat.
- 2) Les fonds appartenant à l'Association sont remis à parts égales après déduction des frais à venir à:
 - AXA A TOUT COEUR
 - LIGUE LUXEMBOURGEOISE DE SCLEROSE EN PLAQUE CCPL 157.667-42.

Fin de l'assemblée Générale extraordinaire à 18.30 heures et passage à table pour l'agape offerte par l'association aux participants.

Saeul, le 27 octobre 1999.

E. Huss
Secrétaire

N. Heiderscheid
Président

Nom et prénom	Adresse	Né le	A	Nationalité
Berchem Gaston	17, rue de la Grève Nationale L-4633 Differdange	15.03.1954	Luxembourg	luxembourgeoise
Carnevale Carine	16, rue Ed. Zinnen L-4688 Differdange	08.09.1957	Differdange	luxembourgeoise
Da Cunha Manuel	16, Haaptstroos L-9360 Brandenburg	24.09.1950	Cunha (Port.)	portugaise
Fank Jean-Paul	43, rue Goethe L-1637 Luxembourg	23.10.1950	Luxembourg	luxembourgeoise
Gangler Marcel	4, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg	14.06.1936	Luxembourg	luxembourgeoise
Heiderscheid Nico	5, rue du Village L-6170 Godbrange	22.11.1941	Luxembourg	luxembourgeoise
Huss Ernest	11, Um Koepp L-7470 Saeul	09.10.1950	Beringen/M.	luxembourgeoise
Lang Raymond	3, Nauwies L-5421 Erpeldange/Rem.	20.06.1959	Grevenmacher	luxembourgeoise
Lanners Arsène	38, Allée Drosbach L-1423 Howald	24.01.1954	Hosingen	luxembourgeoise
Muller Camille	16, rue Dr. Welter L-4347 Esch-sur-Alzette	25.07.1940	Esch/Alz.	luxembourgeoise
Muller Raymond	4, rue Michel Rodange L-4660 Differdange	08.05.1947	Oberkorn	luxembourgeoise
Thienpondt-Gonçalves M.	5, rue de l'Eglise L-1458 Luxembourg	09.12.1949	Nanterre (Fr.)	française
Welter Robert	8, rue des Franciscaines L-7569 Mersch	27.05.1942	Bom/Sûre	luxembourgeoise
Weyrich Emile	32A, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange	13.09.1951	Ehlinge/Mess	luxembourgeoise

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18752/999/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2000.

AASSAL MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 15, rue Biergerkraiz.
R. C. Luxembourg B 39.056.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 355, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2000.

M. Mohtashami
Gérant

(18783/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

AASSAL MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 79, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 39.056.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Se sont réunis au siège de la société:

M. Mohammad Hossein Mohtashami;

Mme Zahra Miri;

en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

La nouvelle adresse de la société est fixée à:

79, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

Bridel, le 20 mars 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Signature.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18783/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.